VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

PROPRIETE COMMERCIALE ET RESIDENCE.

VENTE POUR COMPLETER UN PARTAGE.

Beau Cite de Commerce
Magasin en Briques à Quatre Etages.

No 512 rue Magasin, au-dessus de la rue Poydras.

Propriété de résidence double, bien située et améliorée.

Nos 1616 et 1622 rue Erato, près de l'avenue St-Charles.

Grand magasin en briques à trois étages et résidence. Bel endroit pour commerce.

No 1423 rue Dryades, en face du Marché Dryades.

A côté de l'encoignure de la rue Melpomène.

LOTS ET RESIDENCE.

Rue Webster, à l'encoignure de la rue Patton

ET CONTIGU AU

Grand lot, rue Patton, le lot faisant face à la rue Constance.

Les deux derniers lots, s'étendant au travers de l'ilet de la rue Constance, à la rue Patton, terrain élevé, voisinage au-dessus du Parc Audubon.

JEUDI, le 2 Mars 1905,

A midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

EN vertu d'un décret de partage dans le procès d'Elias A. Gilmore et als vs Thomas N Gilmore et als, No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 mars 1905, à midi, les ci-après décrites propriétés sur les termes et conditions en suit ci après mentionnés, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Poydras, Fourcher et Lafayette, désigné par le No cinq, d'après un plan dressé par C. A. Hidon, le 26 février 1853, et déposé comme plan No 235 en l'étude de Guyol, pour références; ledit lot mesurant vingt et un pieds et quatre lignes de face à la rue Magazine, soixante six pieds huit pouces de profondeur sur la côté contigu au lot numéro quatre, à laquelle profondeur ledit lot diminue en largeur de onze pieds sept pouces et à une autre profondeur d'environ huit pieds et quatre lignes et la profondeur sur le côté vers la rue Lafayette d'environ soixante quatorze pieds, trois pouces et quatre lignes, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistant en un magasin en briques à quatre étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905; loué $50 par mois.

2° Deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans la deux cent huitième municipalité de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, l'avenue St Charles et la rue Camadelet, et désignés par les numéros dix et onze sur un plan numéro vingt et un, de livre des plans de G. A. Stringer, arpenteur, lesquels dits deux lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt huit pieds huit pouces de face à la rue Erato sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant en une résidence double à deux étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905. Le loyer du No 1616 est de $30 par mois et celui du No 1622 $25 par mois. Le maison est une vaste résidence double à deux étages, se trouvant retirée de la rue et est par elle même bien située, grilles en fer, rue asphaltée à environ 120 pieds de l'avenue St. Charles, une des meilleures et des plus agréables localités pour les gens d'affaires.

3° Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Thalie et Melpomène, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Dryades sur environ quatrevingt seize pieds de profondeur et formant la partie la plus près de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre mesurant environ quarante cinq pieds de face sur ladite rue Dryades par la profondeur ci-dessus mentionnée d'environ quatrevingt seize pieds sur laquelle portion de terre ledit lot formant vingt et un pieds et quatre lignes de face à la rue Magazine, soixante six pieds huit pouces de profondeur sur le côté contigu au lot numéro quatre, à laquelle profondeur ledit lot diminue en largeur de onze pieds sept pouces et à une autre profondeur d'environ huit pieds et quatre lignes et la profondeur sur le côté vers la rue Lafayette d'environ soixante quatorze pieds, trois pouces et quatre lignes, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistant en un magasin en briques à quatre étages sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905; loué $50 par mois.

4° Deux lots de terre situés dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Webster, Constance, Patton et la ligne Bloomingdale, désignés comme lots huit et neuf sur un plan annexé à un acte de vente passé avec Fergus Kerrnan, notaire, daté le 26 juin 1894 d'après lequel plan ledit lot huit mesurant trente quatre pieds trois pouces de face à la rue Constance sur cent quarante cinq pieds de profondeur et ledit lot neuf mesurant trente huit pieds quatre pouces de face à la rue Patton sur cent quarante cinq pieds de profondeur.

5° Une certaine portion de terre située dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Patton, Constance, Webster et State, et la ligne Bloomingdale désignée par la lettre A sur un plan annexé à un acte de vente passé avec Fergus Kernan, notaire, daté le 22 janvier 1895, d'après lequel dit plan ladite portion de terre mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de face à la rue Webster sur cent cinq pieds de profondeur et égale entre lignes parallèles à la rue Patton, le tout ainsi bornée et ainsi ci-dessus et ci-dessous décrite. Les améliorations consistant en un cottage simple loué au mois à $35 par mois, faisant face à la rue Patton.

Termes et conditions — Un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs et la balance du montant du prix de adjudication en paiements égaux en billets de l'acquéreur en un et deux ans garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur la première vente ledits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité, et intérêt éventuel aussi taux jusqu'au paiement. Lesdites ventes devant contenir la clause de 10 pour cent honoraires d'avocat sur le montant des dites billets en cas de non paiement à maturité et avant recours en procédures. Les propriétés devant être remises assurées pour un tiers au moins de la valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux termes des billets et toutes les clauses usuelles de sûreté. Les actes de ventes devant rapporter un certain Et et de Ville pour l'année 1905 en addition de ce plus et au-dessus au montant de l'adjudication et déposer dix pour cent du montant de la vente au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être passés par devant Jacques J. Wolfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

Voyez les plans à la Bourse No 311 rue Baronne.

Par MORGAN & PEDERSEN,
WILL J. MORGAN, vendeur.

29 jan—29—fev 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Morgan & Pedersen

Vente pour Effectuer un Partage.

Jeudi, 16 février 1905.

Propriété de Valeur,

Centre Commercial.

132 RUE CARONDELET,

Entre les rues Canal et Commune, l'ilet borné par la rue St-Charles.

Aussi Propriétés rue du Camp, Près du Site de la Nouvelle Poste.

EN VERTU d'un décret en partage dans le procès d'Elias A. Gilmore et als vs Thomas N Gilmore et als, No 73,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 16 février 1905, à midi, des propriétés ci après décrites, aux termes et conditions ci-dessous mentionnées, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes, etc., y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, St. Charles, Canal et Commune, désigné comme lot No 7, sur un plan fait par Hugh Grant, voyer daté le 10 février 1841 et annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, ancien notaire, le 12 février 1841, d'après lequel dit lot mesurant en mesure anglaise vingt pieds et deux pouces de face à la rue Carondelet, par cent pieds et deux pouces de profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No six, cent pieds et sept lignes sur la ligne de côté du lot No huit et dix huit pieds et trois pouces de largeur dans le fond, lequel fait face sur une allée trois pieds deux pouces et quatre lignes de largeur à son ouverture sur la rue Commune et treize pieds de largeur sur l'issue du fond, laquelle allée est sujette à un usage commun dudit lot. Ne sont et aux lots Nos un à six inclusivement.

Les améliorations consistant en un magasin en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1906, loué $200 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'ilet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénac, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord et l'avenue Howard, avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages, connu comme 1031 rue du Camp occupé par N. Mimes comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété désertie, un magasin et résidence double.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord et avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, dans le premier district de cette ville, mesurant quarante pieds dix pouces de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. La dite portion de terre étant désignée comme lot A" sur un devis dressé par Edgar Pilié voyer daté le 2 février 1905, et contigu aux lots C et E troisièmement et quatrièmement ci-dessus décrits.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages connu comme 1025 rue du Camp occupé par F. Nahr, bénéte, etc., à un loyer mensuel de $45 et sujets au bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter esp; pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuelle au taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant des dits billets en cas de non paiement à maturité. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères, au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant Jam s J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 531 rue Carondelet.

WILL J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév5 12 14 16

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide encoignure Commerciale No 1201 rue Decatur à l'encoignure de la rue Hôpital.

Dans la succession de Veuve Marina Jacques Jurique.

No 74,890—Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CICERO A RAMSEY, Encanteur—JEUDI le 23 février 1905, à midi, à la Bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le faubourg Hôpital, Decatur et Gov. Roffignac, ledit lot mesurant vingt et un pieds dix pouces de face à la rue Decatur sur cent onze pieds de profondeur et façade à la rue Roffignac.

Termes et conditions: Un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues, les dits billets devant porter 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à maturité, et intérêt éventuel au taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant des dits billets en cas de non paiement à maturité et avant recours en procédures. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant Robert E. Upton notaire, au depuis 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY
Encanteur.

22 janv—22 29—fév 5 12 19 22 23

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ENCOIGNURE ROYALE ET LIZARDI

JOSEPH PAYSEE VS Mme SAMUEL HUGHES.

No 74,033. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division E

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau 802 rue Perdido. MERCREDI, le 15 février 1905, il sera vendu à midi, à l'encoignure publique à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu en pleine cour le 3 janvier 1905, ledit jugement signé en pleine Cour le 10 janvier 1905, par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

Quatre certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Royale, Dauphine, Forstall et Lizardi, désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9 de l'ilet No 6 les dits lots mesurant, savoir: le lot No 9 formant l'encoignure Royale et Lizardi mesure 28 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue Royale par 122 pieds 5 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la rue Lizardi les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant chacun 26 pieds, 7 lignes de face à la rue Royale par une profondeur de 122 pieds 5 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent un cottage ayant 5 chambres, hangar, puits et citerne, désignée par le No 708 rue Lizardi.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un crédit d'un an garanti par hypothèque spéciale sur ladite propriété, la balance du crédit devant porter intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date d'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de l'année 1904 en plus et au dessus du prix de l'adjudication. Le montant du crédit devra être garanti par toutes les clauses de garanties usuelles et habituelles. L'acquéreur devra déposer 20 0/0 du prix de l'adjudication avec l'encanteur pour garantir son achat. Actes de vente pardevant Robert Legier notaire public, aux frais des acquéreurs.

E. J. Meral, Walter L. Gleason avocats.

15 jan—15 22 29 fev 5 12 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Splendides Lots de Terre à Bâtir

Dans le Sixième District,

S'améliorant rapidement et près de la nouvelle ligne de chars Clio, à l'encoignure des rues Howard et Upperline.

Et des rues Valence et Freret

— ET —

Joli Cottage Simple contigu.

No 4717 rue Howard, entre les rues Valence et Upperline.

Succession de Walter B Nugent.

No 73,206—Cour Civile de District, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 février 1905, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., appartenant ou dépendant à cela, situé dans le faubourg Ste-Marie maintenant Premier District de cette ville, étant le lot No trente de l'ilet borné par les rues Camp, Julie, St. Charles et Girod, mesurant vingt sept pieds de face à la rue Camp par cent quarante neuf pieds, deux pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, faisant face dans le fond de la rue Church, le tout en mesure américaine, d'après un plan fait par Louis Bringier, voyer général, daté le 19 janvier 1836 et déposé en l'étude de H. B. Cénac, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistant en une grande résidence en briques à trois étages, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1905 louée $50 par mois.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Delord, maintenant premier district de cette ville, borné par les rues Camp, Delord et l'avenue Howard, avenue St Charles et la rue Calliope, ayant en mesure américaine vingt deux pieds cinq pouces et six lignes de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; ledit lot de terre est désigné comme lot B sur un devis de Edgar Pilié, voyer, daté le 2 février 1905.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages connu comme 1031 rue du Camp occupé par N. Mimes comme magasin de fruits, loué au taux de $25 par mois et formant avec la propriété désertie, un magasin et résidence double.

3° Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet borné par les rues Camp, Delord et l'avenue Howard, l'avenue St Charles et la rue Calliope, dans le premier district de cette ville, mesurant quarante pieds dix pouces de face à la rue du Camp sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine. La dite portion de terre étant désignée comme lot A" sur un devis dressé par Edgar Pilié voyer daté le 2 février 1905, et contigu aux lots C et E troisièmement et quatrièmement ci-dessus décrits.

Les améliorations consistant en un magasin et résidence en briques à deux étages connu comme 1025 rue du Camp occupé par F. Nahr, bénéte, etc., à un loyer mensuel de $45 et sujets au bail expirant le 30 septembre 1905.

Termes et conditions — Un tiers au plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spécial sur les propriétés respectivement vendues; les dits billets devant porter esp; pour cent d'intérêt par an, de la date jusqu'à la maturité, et intérêt éventuel au taux de loyer jusqu'au paiement. L'acte de vente devant contenir la clause de cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant des dits billets en cas de non paiement à maturité et avant recours en procédures. Les acquéreurs devant assumer les taxes d'Etat et de ville pour 1905 en plus et au dessus de leurs enchères au moment de l'adjudication et de déposer 10 pour cent du montant de la de vente au moment de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée pour sa valeur et les polices d'assurance devant être transférées aux porteurs des billets et toutes les clauses usuelles de sécurités. Les actes de ventes devant être passés aux frais des acquéreurs pardevant Jam s J. Wolfe notaire.

Les plans des propriétés ci-dessus peuvent être vues à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne et tous renseignements seront fournis avec plaisir par Morgan et Pedersen agents de Propriétés Foncières et Encanteurs 531 rue Carondelet.

WILL J. MORGAN, Encanteur.

15 jan—15 22 29 — fév5 12 14 16

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Sites attrayants pour bâtir,

Faisant face aux rues Florida et Maurepas entre les rues Crète et Swamp et

Un joli cottage de grand 1 à l'encoignure des rues Florida et Crète.

Léopold Nolt et al. versus Emile Rieger, en absent

No 74,732—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 7 de février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Léopold Nolt et al. vs Emile Rieger, en absent, il sera vendu à l'enchère publique, pour effectuer un partage savoir:—

(11) deux lots de terre dans le troisième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Florida, Maurepas, Crète et Swamp, subdivisés en cinq de deux à bâtir, d'après le plan fait par Edgar Pilié le 17 de février 1904, désignés comme lots A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, et K.

Le lot A mesurant 42 pieds 8 pouces de face à la rue Florida, 80 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Maurepas sur une profondeur et façade à la rue Crète de 164 pied 6 pouces et 3 lignes, et 159 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne du lot B.

Les améliorations consistant en un confortable cottage résidence avec bâtisse d'écurie, etc., et portant le numéro municipal 1602 rue Crète.

Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J et K sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 32 pieds de face sur deux rues Florida et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ces splendides lots sont exceptionnellement élevés et leur proximité avec Fair Grounds, station des chars Orleans Orleans Barracks et un ilet d'une double ligne de chars urbains en font des sites d'une spécialité attrayante pour cottages simple et double.

Conditions—Un tiers au plus comptant, et la balance payable donne mois après date de l'adjudication avec 8 0/0 d'intérêt sur les paiements différés, garantis par lien et privilège sur l'importe laquelle partie de la propriété vendue jusqu'au paiement final.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John G. Kurtz, notaire. Un dépôt de 10 0/0 exigé au moment de l'adjudication.

Louis P. Bryant, avocat.

8 jan—8 15 22 29—fév 5 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Troisième District.

Joli cottage double, 1909 et 1911 rue Marais, près de la rue Touro.

In re M. W. Fisseller, tuteur naturel de Mary Lillian et Adeline Fisseller, mineurs.

No 75,048 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR ALBERT PAUL, — Encanteur — Bureau 336 rue Carondelet JEUDI, le 9 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu et signé en cour ouverte le 21 décembre 1904 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de Mary Lillian et Adeline Fisseller, mineurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 20 janvier 1905, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Union, Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Grape) et Terre (autrefois Union); le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Romparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Romparts, devant être vendues ensemble.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), Bourgogne (autrefois Grape) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Romparts sur une profondeur de cent pieds de la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1836, 1838 et 1840 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans à compter du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garanti par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dits 10 pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Chatbonnet notaire de cette paroisse aux frais des acquéreurs respectifs; les dits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussitôt que les faits de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat.

J. L. ONORATO Encanteur.
Bureau 302 rue Baronne.

22 jan—22 29 fev 5 12 19 26 28

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Succession de Leda Gauche.

No 75,524—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet. — MARDI, le 14 février 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 janvier 1905 et signé le 10 janvier 1905 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 174 borné par les rues Poydras, Camp, North et Church (autrefois St Francis), mesurant environ 150 pieds de face sur chacune des deux rues.

Conditions — Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1905 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 janv—14 15 22 29—fev 5 12 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Kelly & Joeller vs Jos. E Bernhardt.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19,961—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon ressort Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le 2me District de cette ville, le SAMEDI, 11 février 1905, à 10 heures a. m., la propriété ci après décrite à savoir: Un lot d'épiceries, vaisselle, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.—Conditions: Comptant.—WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans—Rees & Montgomery, avocats pour les plaignants.

31 jan—31—fév 5 11

VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à Deux Etages Splendidement Située,

4220 RUE PRYTANEE,

Entre Berlin et Milan (Ilet rue Perrier).

A L'ENCAN, JEUDI 9 MARS 1905,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Wm A Bell, arbitre en Banqueroute dans l'affaire de, Mme Wm C Lowe, en banqueroute. No 533, Cour de District des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, ledit ordre adressé à J. L. Onorato, Encanteur, et daté et signé le 30 janvier 1905, je vendrai à l'enchère publique, la propriété foncière ci-dessous décrite:

Un certain lot de terre avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages y appartenant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Milan, Berlin et Perrier, ledit lot étant connu comme lot 8 dans l'ilet 349, mesurant 50 pieds de face à la rue Prytanée sur 160 pieds de profondeur.

Les améliorations consistant en une résidence en bois à deux étages, contenant salon, salle à manger, 4 chambres à coucher, bain, cuisine, dépences, chambre pour malle.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1905, payer pour l'acte de vente pardevant Edward Rightor, Esq. notaire public et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO, Encanteur.
Bureau 302 rue Baronne.

Ivy G. Kittredge, Esq., Avocat.

5 fev 5 12 19 26—mars 5 8 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double, Nos 1327-29 rue Bourbon. Maison Triple, Nos 1636-38-40 rue Bourbon. Cottage Simple, No 1756 rue N Remparts Rangée Triple, Nos 1758 60 62 Rue N. Remparts

A l'Encan, MARDI le 28 février 1905 à Midi, à la Bourse, 311 rue Baronne.

Toutes ces propriétés se louent régulièrement et feront un placement No 1 pour un acquéreur de moyens limités.

SOUS et en vertu d'un ordre de l'Honorable Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans ledit ordre daté et signé le 18 janvier 1905, et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique MARDI, le 28 février 1905, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, dans l'affaire de la succession de Jeanne Claude Gallias, dossier No 74,943 la propriété ci après décrite:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages, ou dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (autrefois Bagatelle), Dauphine (autrefois Grande Hommes), Bourgogne (autrefois Grape) et Terre (autrefois Union); le dit lot mesurant soixante pieds de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle), sur une profondeur de trente pieds, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1527—29 rue Bourbon.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), St Antoine, Bourgogne (autrefois Grape) et Kerlerec; ledit lot de terre mesurant (mesure américaine) soixante sept pieds neuf pouces de face à la rue Nord Romparts (autrefois Remparts) sur soixante pieds de profondeur et façade à la rue St Antoine, et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1756 et 1758, 1760 et 1762 rue Nord Romparts, devant être vendues ensemble.

3° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Romparts (autrefois Remparts), Bourgogne (autrefois Grape) et St Antoine, lequel dit lot de terre mesurant soixante pieds de face à la rue Nord Romparts sur une profondeur de cent pieds de la rue Bourbon et les améliorations sont connues par les Nos municipaux 1836, 1838 et 1840 rue Bourbon.

Conditions—Un tiers au plus comptant et la balance devant être payée en un et deux ans à compter du jour de la vente, portant 8 pour cent d'intérêt par an, payable annuellement et devant être garanti par lien de vendeur sur la propriété, le transfert de la police d'assurance, et par une stipulation pour dits 10 pour cent (10 0/0) honoraires d'avocat en cas de défaut de paiement, et toutes les clauses nécessaires propres et usuelles de sécurité. Les actes de ventes devant être exécutés par F. D. Chatbonnet notaire de cette paroisse aux frais des acquéreurs respectifs; les dits acquéreurs seront aussi requis de payer les taxes pour l'année 1905 aussitôt que les faits de l'acte et de déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication avec

BERNARD TITCHE, Esq. Avocat.

J. L. ONORATO Encanteur.
Bureau 302 rue Baronne.

22 jan—22 29 fev 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE

PROPRIETE DU QUATRIEME DISTRICT A L'ENCAN!

LA RANGÉE DE QUATRE RESIDENCES, Nos 2627-29 31 34 Rue Rousseau coin Quatrième, il sera vendu à l'Enchère Publique à la Bourse des Propriétés Foncières 311 Rue Baronne MARDI, le 14 FEVRIER, à MIDI.

SUCCESSION DE FREDERICK S. LYON.

No 74,241—DIVISION E—COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, ledit ordre daté le 23 novembre 1904, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, MARDI, le 14 février 1905, à midi la propriété ci après—

Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville, désignés par les Nos 1 et 2, de l'ilet No 11 (maintenant 49) borné par les rues Rousseau, Quatrième, Troisième et St Thomas (autrefois Fulton) [illegible] dans les lignes [illegible] et avant [illegible] Nos 1 formant l'encoignure des rues Rousseau et Quatrième et mesurant 32 de front à la rue Rousseau s